

**ARRÊTÉ 2026-252 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE TURGOT ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
À L'OCCASION DE LA RENTRÉE DES CLASSES 2026**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;
- Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules rue Turgot et place de la République le mardi 1^{er} septembre 2026 à l'occasion de la rentrée des classes maternelles et élémentaires ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules à moteur, seront interdits sur le tronçon de la rue Turgot et une partie de la place de la République, **le mardi 1^{er} septembre 2026 de 7h15 à 9h45**, tel que défini sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par les services municipaux, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 11 août 2026

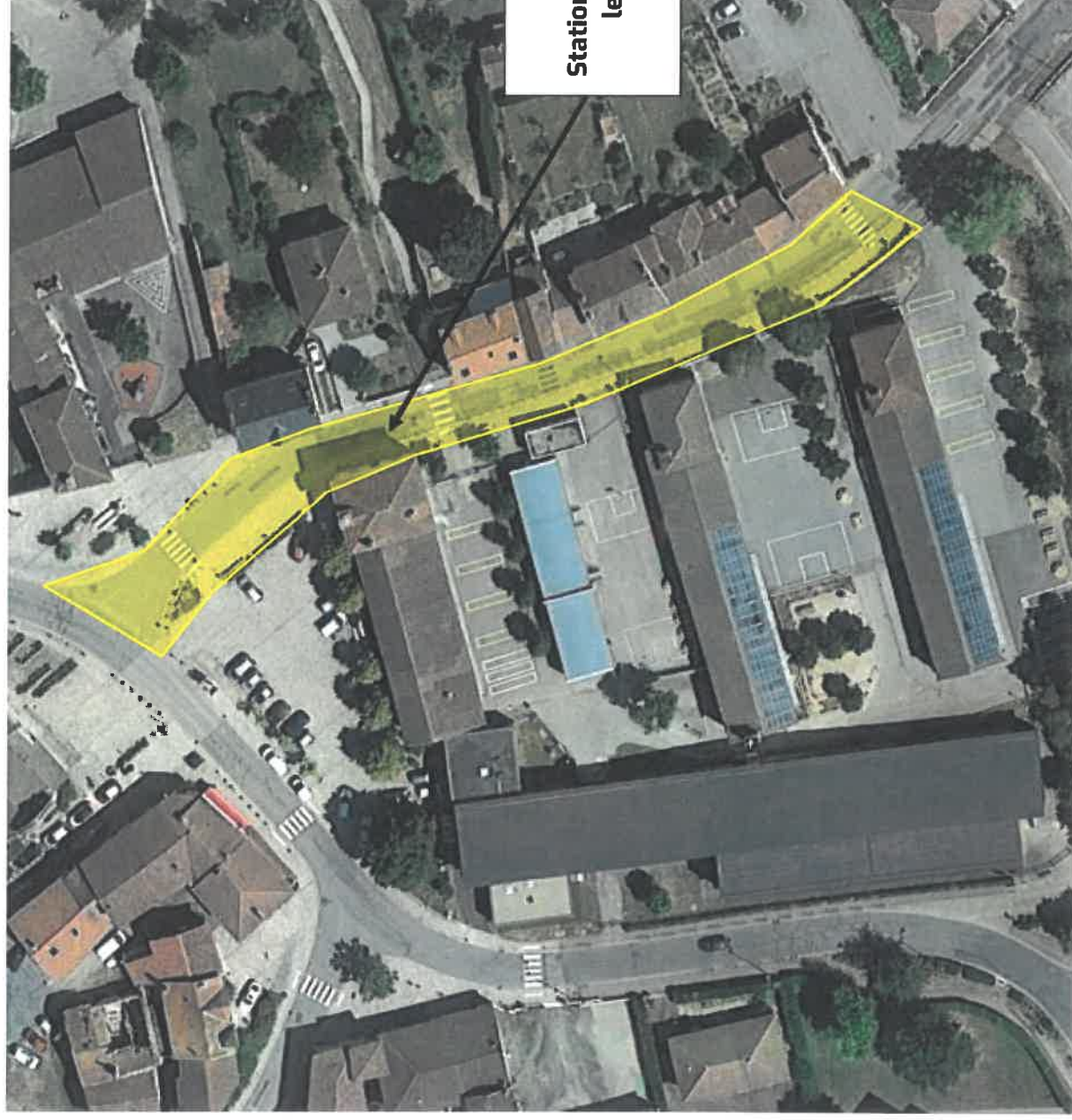
Le Maire,



Fabien DOUCET

Publié le **12 AOUT 2026**

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2026-252T PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE TURGOT ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
À L'OCCASION DE LA RENTRÉE DES CLASSES 2026**



**Périmètre réglementé
Stationnement et circulation interdits
le mardi 1^{er} septembre 2026
de 7h15 à 9h45**